

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Mail : mairie.sury-es-bois@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18/10/2025

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 5 Votants : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit octobre à 10 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué

S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2025

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude

Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette, BERTHELOT Aude

Absents excusés : TURPIN Olivier, LASNE Vivien

Absente : Mme FRAISSANGE Julia

Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le samedi 18 octobre 2025 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

1. Transfert Compétence Assainissement Collectif au SMAEP :

Le Conseil municipal - dans la suite des travaux déjà engagés – approuve le contenu de la convention de mise à disposition de la compétence assainissement collectif au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire et du Pays Fort au 1^{er} janvier 2026, ainsi que l'application des tarifs proposés ; à savoir reconduction des tarifs 2025 votés par la commune.

2. Point de situation : Bar-Restaurant communal :

M. le Maire rappelle les informations déjà données aux membres du Conseil Municipal.

La procédure de liquidation est terminée et la recherche de nouveaux gérants peut commencer : annonces presse, site de l'ACAE du Pays-Fort Vailly-sur-Sauldre, site Chambre de Commerce.

3. Achat de terrain : Mare de La Gamache :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'achat d'une ancienne mare (asséchée) et d'une portion de chemin rural situés près d'une maison d'habitation sise au 3 Chemin de la Gamache.

Après échanges, il s'avère que la vente de la portion de chemin rural ne peut être envisagée.

Pour l'ancienne mare, il existe déjà une convention d'utilisation à titre gracieux de cette parcelle non cadastrée.

M. le Maire prendra rendez-vous avec le demandeur.

4. Eglise : Devis « HeurTech » - Remplacement du moteur de volée de la grosse cloche :

Le Conseil Municipal accepte ce devis d'un montant de 2 190,60 €.

5. Vote de subventions :

Le Conseil Municipal – sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré – décide d'attribuer une subvention de 50 € au Comité du Souvenir Français de Vailly-sur-Sauldre pour l'acquisition d'un drapeau.

6. Questions diverses :

Voirie communale : M. le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection « point à temps » seront effectués par l'entreprise Marc Galliot.